

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2024

PORANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD9

présenté par
M. Adam, rapporteur

ARTICLE 31

À l'alinéa 5, substituer à la dernière occurrence du mot :

« aux »

les mots :

« à compter des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.